

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus : 00

**Objet : Révision du  
loyer T3 2<sup>ème</sup> étage 647  
grande rue**

**N° : 2022-45**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 05 septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 29 août 2022

Date d'affichage : 29 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Etaient présents** : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

**Etaient excusés et ont donné pouvoir** :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

**Absent excusé** : Néant

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mickaël GUÉRIN

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il est prévu que les loyers soient révisés à la date anniversaire du bail.

Le logement concerné par l'actualisation des loyers est le suivant :

- T3 2<sup>ème</sup> étage 647 grande rue

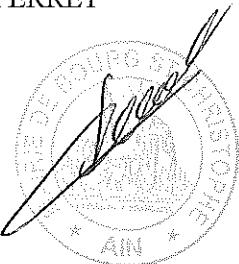
Conformément à l'indice de révision des loyers à appliquer, l'augmentation est de + 2.479 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention.,

- décide d'appliquer la révision de + 2.479% ce qui porte le loyer de 585.96 euros à 600.49 euros à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,  
Bernard PERRET



*publié sur le  
site de la commune  
le : 09/09/2022  
le maire,  
Bernard PERRET*



Accusé de réception en préfecture  
001-210100541-20220905-delib202245-DE  
Date de réception préfecture : 08/09/2022